

SCOOP

N°43
JUILLET-AOÛT
2016

La Lettre d'information des cultures arables

ÉDITORIAL >P1

Comme avant ou en avant ?

DOSSIERS >P2

Le plan d'ORAMA pour soutenir les producteurs face à l'impact de la récolte

INTERVIEW >P3

Phytos : des pressions comme jamais sur les parlementaires

FOCUS >P3

Réserves d'eau : la météo prise à témoin

CLEFS >P4

Glyphosate : pour éclairer nos concitoyens

ORAMA

nos cultures, notre avenir

Comme avant ou en avant ?

ÉDITORIAL > PAR GÉRARD TUBÉRY,
VICE-PRÉSIDENT D'ORAMA, PRÉSIDENT DE LA FOP



Gérard TUBÉRY,
Vice-président d'ORAMA, Président de la FOP

étant un des pans de l'ADN de notre pays, la mobilisation doit être à la hauteur de la crise, profonde et exceptionnelle, pour aider la ferme France.

La ferme France, c'est la nôtre. Elle est fière de ses convictions et valeurs ainsi que de la capacité de ses hommes et de ses femmes à aller de l'avant. Elle noue d'étroits partenariats avec les collectivités territoriales, la société et les consommateurs. Elle s'insère dans le monde de l'économie, du social, du territorial. Elle est créatrice de richesses et d'attractivité, d'environnement et de biodiversité. Elle répond aux enjeux de compétitivité, concurrence, performance, marchés et débouchés. Elle relève les défis de la régulation, la recherche, l'innovation et l'organisation des filières.

Mais, pour que nous puissions toujours répondre présents, encore faut-il que ceux qui nous gouvernent sortent de leur bulle et comprennent que, si toutes les productions sont fragilisées, c'est principalement de leur fait. Ils ont donc l'impérieuse obligation d'apporter rapidement de bonnes réponses aux vraies questions du terrain qui est convaincu que rien ne pourra être « comme avant ».

C'est ainsi qu'il sera possible de réunir des acteurs qui, en France et en Europe, n'aspirent qu'à briser la spirale du déclin pour se retrouver autour d'une nouvelle dynamique porteuse d'espoirs. Tel est notre message à Orama. C'est lui que nous voulons voir aboutir car c'est lui qui donne son sens à notre action.

Le ciel de l'Union européenne s'assombrit. Le Brexit nous entraîne dans l'inconnu. Nous n'avons pas besoin de cela, nous qui sommes déjà dans une situation chaotique du fait des prix, des inondations, des maladies, des interdictions, des critiques et bien d'autres inepties comme seul un pays qui se cherche dans un continent qui déraile peut en engendrer.

L'exaspération est partout et les moissons qui auront été terriblement peu gratifiantes, ne vont pas améliorer notre quotidien. La crise est là, profonde et partout. Pourtant, à ceux qui sont dérouterés ou dégoûtés, nous rappelons notre confiance dans l'action collective.

Devant cette crise sans précédent, nous devons obtenir des Pouvoirs publics de véritables mesures d'urgence dans le cadre d'un plan global et cohérent. Face à des trésoreries exsangues, nos solutions sont limitées. L'agriculture et les grandes cultures

Le plan d'ORAMA pour soutenir les producteurs face à l'impact de la récolte

Complémentaire à tout ce qui a été et reste entrepris par le réseau syndical et les autres organisations agricoles dans les régions et les départements, ORAMA travaille au plan national auprès des Pouvoirs publics, des banques et des assurances pour que soient trouvées et mises en œuvre au plus vite les meilleures solutions

Face à la situation extrême de revenu et de trésorerie dans laquelle la récolte de 2016 met de très nombreux exploitants spécialisés en céréales et oléoprotéagineux, ORAMA a présenté le 26 juillet au ministre de l'Agriculture un « Plan d'urgence Grandes Cultures 2016 ».

Ce plan met en avant des demandes de mesures économiques et des mesures d'assouplissement des normes à prendre au plus vite.

Il a par ailleurs été rappelé au ministre combien il est indis-

pensable de mener en profondeur une politique qui mette les exploitations en situation de pouvoir faire face au mieux aux aléas climatiques, en leur permettant d'accéder à tous les facteurs de production dont elles ont besoin (phytosanitaires, ressource en eau) et à des systèmes de gestion des risques solides et cohérents.

Il lui a également été répété avec insistance qu'il était inenvisageable pour les scopeurs, encore plus dans les circonstances

actuelles, que le 31 juillet arrive sans renonciation de la France à porter de 10% à 15% les prélèvements qui seraient effectués en 2017 sur l'enveloppe globale des paiements découplés pour financer le paiement redistributif sur les 52 premiers hectares. Le 31 juillet était la date butoir fixée par Bruxelles. À l'heure du bouclage ce n° de SCOP Info, la décision du ministre de l'Agriculture n'était pas encore connue.

Le 27 juillet, le Conseil des ministres en France a fait le point

sur la situation céréalière. Il a confirmé un certain nombre de mesures déjà initiées et fait part d'un certain nombre d'intentions d'agir. Si, dans l'esprit, les unes et les autres correspondaient en partie aux demandes d'ORAMA, il y fallait manifestement plus de volonté, de dynamisme et de concret. Les rencontres avec les pouvoirs publics, les réseaux bancaires et les assureurs devaient se poursuivre à cet effet durant toute la période de la fin de récolte.

LES MESURES D'URGENCE DEMANDÉES

I- MESURES ÉCONOMIQUES IMMÉDIATES

1) Appui des pouvoirs publics à l'attribution de prêts bancaires exceptionnels « Moisson 2016 » à taux nul, plus faciles à mettre en œuvre à grande échelle que le dispositif d'année blanche toujours actuel, afin de financer le démarrage de la nouvelle campagne et de faire face aux annuités d'emprunts en cours.

Cautionnement sans frais de ces prêts par la BPI (Banque publique d'investissement) et délais de remboursement adaptés à chaque situation.

2) Mise en œuvre maximale des procédures de reconnaissance « Catastrophes naturelles » et « Force majeure », déterminantes pour le déclenchement des dégrèvements de taxes foncières (TFNB) et des dérogations pour la campagne 2016 aux règles PAC (éligibilité aux paiements, verdissements, conditionnalité). Pour la TFNB, utilisation de la procédure de dégrèvement d'office.

3) Appui pour obtenir la prise en compte des risques sanitaires et qualité dans le cadre de la clause risque excès d'eau des contrats d'assurances climatiques Grandes Cultures.

4) Prise en charge par le FNGRA (Fonds des calamités) des pertes pour impossibilités définitives d'ensemencement en 2016.

5) Confirmation du versement à la mi-octobre 2016 du solde des aides PAC 2015 et d'une ATR (avance de trésorerie remboursable) sur la base de 90 % des aides 2015.

6) Confirmation de la possibilité d'opter pour l'année n-1 pour les cotisations MSA 2016 et extension de cette mesure pour les cotisations 2017. Confirmation de la possibilité de report de versement pour les cotisations 2016, pour l'impôt sur le revenu (IR) et l'impôt sur les sociétés (IS) de 2015.

Extension de l'éligibilité de toutes ces mesures en cas de perte de chiffre d'affaires de plus de 20 % résultant de la récolte 2016. Prise en charge financière des cotisations MSA dans les cas extrêmes.

7) Libération de toute contrainte administrative ou critère lors de la réintégration de l'épargne constituée dans le cadre de la Dotation pour Aléas (DPA), afin d'éviter toute pénalisation.

II- MESURES IMMÉDIATES D'ASSOUPLEMENT DES NORMES

1) Possibilité en zones vulnérables Nitrates de pratiquer des faux-semis en remplacement de l'implantation de CIPAN en interculture longue et du maintien des repousses de colza en interculture courte.

2) Report de la mise en œuvre du Plan ECOPHYTO 2 au regard de l'accroissement de l'utilisation de produits phytosanitaires que rend nécessaire l'état des parcelles et exclusion de toute contrainte supplémentaire sur les épandages dans le texte qui doit remplacer l'arrêté sur le sujet (ZNT, conditions de vent) récemment annulé.

3) Mise en œuvre dès 2016 en France des simplifications de la PAC déjà proposées par la Commission européenne (possibilité de modifier après récolte la localisation des SET etc.)

Phytos : des pressions comme jamais sur les parlementaires

> LA BATAILLE SUR LES NÉONICOTINOÏDES A MONTRÉ COMBIEN LE DÉBAT A CHANGÉ DE NATURE ET EXIGE DU MONDE AGRICOLE

Sénateur des Yvelines, Sophie PRIMAS avait contribué à l'adoption d'une position rationnelle sur les néonicotinoïdes au Sénat en mai, à l'inverse de l'interdiction de principe en 2018 qu'a définitivement votée l'Assemblée Nationale fin juillet. Elle témoigne.



Sophie PRIMAS, Sénateur des Yvelines

Comment se passent aujourd'hui au Parlement les débats sur les produits phytosanitaires ?

C'est tout sauf simple. Le grand public est sans cesse pris à témoin, mais personne ne sait à quoi servent ces produits et pourtant, chacun donne un avis. On sort de la sphère de la raison.

La raison voudrait qu'un produit soit interdit seulement s'il est scientifiquement avéré qu'il présente un danger dans la pratique. C'est ce qu'a fait prévaloir le Sénat dans son vote en deuxième lecture sur les néonicotinoïdes en se référant à l'avis de l'ANSES* du 7 janvier. Celui-ci recommandait des précautions d'utilisation, pas une interdiction.

Mais, dénaturé par les partisans de l'interdiction, cet avis n'a finalement pas opéré dans le bon sens.

Comment les organisations environnementalistes se comportent-elles avec les parlementaires à l'occasion de ces débats ?

Un parlementaire a besoin d'écouter toutes les parties intéressées pour s'informer et se déterminer sur un dossier et, à cet égard, les organisations environnementalistes interviennent autant que les autres. Pour autant, si vous n'êtes pas sur leur ligne, elles n'hésitent pas à vous accuser de

“ La bataille doit dépasser l'invocation de cautions scientifiques et la recherche de soutien parlementaire

complaisance avec ce qu'elles appellent les lobbies de l'agrochimie et de l'agriculture « productiviste », jouant de la connotation négative attachée à ces termes en France. Dès lors, vous pouvez vous trouver exposé à la vindicte publique, comme lorsque l'une de ces organisations a mis en ligne sur le net un trombinoscope des « sénateurs d'abeilles ». Vous recevez des lettres et des courriels d'une violence inouïe. On assiste à des pratiques inadmissibles en démocratie. J'en suis d'autant plus choquée que j'ai présidé en 2012 une mission d'information sénatoriale politiquement plurielle sur les pesticides et que j'en ai tiré une vision très ouverte de ce dossier.

Dans pareil contexte, qu'attendez-vous de nos organisations agricoles ?

A l'évidence, votre bataille sur les produits phytosanitaires doit dépasser l'invocation de cautions scientifiques, même officielles. Parallèlement, et au-delà de la recherche de soutien parlementaire, il vous faut vraiment démontrer avec force que votre profession prend acte des attentes sociétales. Il faut que vos organisations, que vos adhérents parviennent à s'exprimer auprès du grand public, à convaincre qu'ils sont à l'écoute de la société, à davantage expliquer vos métiers. Il faut que vous arriviez à vous rendre audibles et crédibles. ■

* Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail

Réserves d'eau : la météo prise à témoin



En mai dernier, il est tombé en 3 jours 150 mm de pluie sur l'Île de France, l'ex-région Centre et l'ex-région Picardie, soit 1500 m³/hectare. Rapporté aux 2,8 millions d'hectares dédiés aux céréales à paille, maïs et oléoprotéagineux dans ces 3 régions, cela représente 4 200 millions de mètres cube

d'eau de pluie sur seulement 3 jours. Et ces 4 200 millions de m³ correspondent à 28 fois le cumul des volumes d'eau des projets de retenues pour irrigation actuellement déposés par les agriculteurs sur l'ensemble du territoire national.

Cette extrapolation à partir de données (malheureusement) très concrètes témoigne de l'absurdité des restrictions et de la défiance encore manifestées en France vis-à-vis de ces projets, situation dont l'association Irrigants de France s'est félicitée qu'elle ait été remise en cause par le rapport « Eau : urgence déclarée » présenté le 8 juin dernier par les sénateurs Henri TANDONNET (centriste, Lot-et-Garonne) et Jean-Jacques LOZACH (socialiste, Creuse).

FOCUS

Glyphosate : pour éclairer nos concitoyens

> METTRE EN ÉVIDENCE L'INTOX DES ENVIRONNEMENTALISTES

Ce que disent réellement les avis des autorités scientifiques sur le glyphosate et les manipulations qu'en font les environnementalistes, jouant notamment de la tendance des médias à la facilité et au sensationnalisme. À faire savoir le plus possible

Le glyphosate reste donc provisoirement autorisé jusqu'à fin 2017 avant décision finale de maintenir ou non son homologation. Nul doute que les partisans de son « interdiction » ne reviennent rapidement à la charge en sollicitant à nouveau le soutien de l'opinion. Concerné au plus haut degré, tout agriculteur a son mot à dire pour éclairer les français sur la propagande à laquelle ils sont exposés.

De la théorie à la vie réelle

Point de départ, le classement du glyphosate comme « cancérigène probable » en mars 2015 par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)¹. Selon les associations environnementalistes, citées par

de nombreux médias, ce classement est synonyme du pire. Or, le CIRC ne fait que déterminer si, dans l'absolu, des substances peuvent causer des dommages. Peu importe dans ses classements que le niveau d'exposition (doses, modes d'utilisation) auquel ces dommages sont susceptibles d'apparaître se rencontre véritablement ou non dans la vie réelle. Sont ainsi classés « cancérigènes probables » la viande rouge, les boissons chaudes au-dessus de 55 %, les feux de cheminée... Malgré cela, les anti-glyphosate ne cessent de mettre en avant le CIRC.

Cette propagande finit par masquer les travaux d'autres organismes officiels qui, évaluant la nocivité du glyphosate en conditions d'utilisation réelles, indiquent qu'il est peu suscep-

tible de provoquer un cancer [Agence de sécurité européenne des aliments (EFSA), novembre 2015 ; Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES), février 2016 ; Comité conjoint sur les résidus de pesticides (JMPPR², mai 2016)]. Pour faire bonne mesure, les organisations environnementalistes n'hésitent pas en outre à invoquer des liens entre des auteurs de ces travaux et l'agrochimie. Qui veut noyer son chien...

La ministre se moque des experts

Fin 2017, les Etats de l'U.E. seront à nouveau appelés à décider à Bruxelles du sort du glyphosate. Ils disposeront d'ici là d'un nouvel avis, émis cette fois par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Début juin 2016, celle-ci estimait dans des conclusions provisoires que la classification comme cancérigène du glyphosate ne se justifiait pas. Si ces conclusions sont confirmées, il est à espérer que les politiques ne s'assoient pas sur la science, comme l'a fait ces derniers mois la ministre française de l'Environnement en méprisant l'expertise de l'ANSES. Tout doit être fait pour cela.

¹ organisme attaché à l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

² émanation de l'OMS et de la FAO (Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture)

81 % DES EXPLOITANTS HOSTILES À UN ÉVENTUEL RETRAIT DU GLYPHOSATE

Fin juin, IPSOS a conduit un sondage sur une non réhomologation du glyphosate dans les années à venir auprès de 670 des 18000 agriculteurs qui fréquentent le forum Agri Avis. Il en résulte que :

- 81 % d'entre eux désapprouveraient une telle décision;
- 92 % appliqueraient des traitements herbicides supplémentaires à base d'autres matières actives et évaluent l'augmentation de leurs coûts de production dans ce cas à 24 % ;
- plus de la moitié estiment que leurs rendements diminueraient de 25 % environ ;
- pour 75 %, le glyphosate est indispensable aux techniques de conservation des sols et 66 % auraient davantage recours au labour;
- 57 % sont d'avis que des limitations des doses seraient plus pertinentes qu'un retrait.



> COURRIER

Quel débouché attendre du remplacement des sacs plastique ordinaire par des sacs en bioplastique dans nos magasins ?

Les sacs de caisse sont interdits depuis le 1^{er} juillet et les sacs à usage unique (du type sacs « fruits et légumes ») le seront au 1^{er} janvier 2017. En fait, seuls ces derniers pourront être remplacés par des sacs en bioplastique et ceci devrait absorber la production de 3000 ha de céréales par an.

Indirectement cependant, comme les sacs de caisse étaient souvent réutilisés en tant que sacs poubelle et devront être remplacés pour cet usage par de vrais sacs poubelle, leur interdiction est potentiellement source elle aussi de débouchés céréaliers via les sacs poubelle en plastique biodégradable. La loi de transition énergétique oblige en effet à généraliser avant 2025 le tri à la source des déchets organiques ménagers et méthanisation, ce qui requiert de tels sacs.

> AGENDA

- 6 au 8/09 - INNOV-AGRI**
Outarville (45) - *Groupe France Agricole*
- 9 au 11/09 - « Les Terres de Jim »**
Finale nationale de labour
Landeveille (85) - *Jeunes Agriculteurs*
- 15/09 - PotatoEurope**
Villers-Saint-Christophe (02) - *ARVALIS*

15/09 - Colloque « Capteurs : vers une nouvelle agriculture connectée »
Villers-Saint-Christophe (02) - *ARVALIS*

15/10 - Portes ouvertes Phenofield®
Ouzouer le Marché (41) - *ARVALIS*

CONTACTS

AGPB > www.agpb.fr
> contact@agpb.fr

AGPM > www.agpm.com
> contact@agpm.com

FOP > www.prolea.com
> fop@prolea.com

ORAMA
nos cultures, notre avenir

SCOP INFO EST UNE PUBLICATION D'ORAMA
23/25 avenue de Neuilly 75116 Paris - Tél. 01 44 31 10 00
Rédacteur en chef : Pascal HURBAULT - Comité de rédaction :
P. AUGUSTE, P.-O. DRÈGE, G. DUBLINÉAU, C. DUROC, J. JOSSEAU,
A. KETTANEH, T. LEDERMANN.
Photos : Arvalis, AGPM, Jean-Luc Stadler, Philippe Jacob, GNIS, Fotolia.
Conception : Daphnée MURIEL - Impression : Groupe CORLET.
Rédaction achevée le 27 juillet 2016